



Communiqué de presse

Montreuil, le 8 octobre 2012

# - COLAS-BOUYGUES - Une entreprise hors la loi !

---

Malgré la dénonciation de nombreux cas de **discriminations morales, d'attaques physiques** et de **harcèlements contre les militants et les élus de la C.G.T.**, l'Entreprise BOUYGUES et ses filiales (*COLAS, TF1, BOUYGUES-TÉLÉCOM, etc.*) continuent de s'illustrer par des atteintes contre la démocratie syndicale.

En effet, cette fois, une étape a été franchie. Mardi 2 octobre 2012, en Corse du Sud, le piquet de grève de la Société des Granulats et Bétons, dont les actionnaires sont la Société COLAS et le Groupe MOCCHI (*un acteur économique local*), a subi l'attaque d'une trentaine de nervis à la solde du Groupe BOUYGUES.

Armée de battes de base-ball, de barres de fer, et d'inimaginables armes à feux de poing, la milice a ciblé et pris à partie notre délégué syndical.

Celui-ci très atteint moralement (*des menaces de mort ont été proférées à son encontre*) s'est vu prescrire, pour l'instant, un arrêt de travail de quinze jours.

Le métier de la Construction est déjà traumatisé par ses morts au travail (*un par jour travaillé*) pour que ses militants soient en plus mis en danger dans le cadre de leurs mandats syndicaux.

Cet état de fait est une stratégie de l'Entreprise qui soutient les « *syndicats maison* » (*FORCE OUVRIÈRE BOUYGUES et la C.F.T.C.*) mais également la secte de collaborateurs de l'Entreprise, les MINORANGES.

D'autre part, nous exigeons la réintégration immédiate de **Jean Pierre MASSEMIN** à son poste de travail dans l'Entreprise AXTER COLAS à Douai et dénonçons, aussi, le simulacre de négociation nationale concernant **la pénibilité au travail** dans le Groupe de l'Industrie Routière COLAS.

**La Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement - CGT demande à Martin BOUYGUES d'assumer ses responsabilités d'entrepreneur en faisant respecter le droit syndical dans son Groupe.**

**FNSCBA**

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres [courriel] : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) - Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)

## Corse du Sud

# Une agression inqualifiable contre des grévistes !

*jeudi, 4 octobre 2012*

---

Dans le département de Corse du Sud, un conflit social a débuté le mercredi 26 septembre 2012 à la société des Granulats et Bétons de Corse dont les actionnaires sont la société COLAS et le groupe MOCCHI, un acteur économique local.

Les salariés revendiquaient l'embauche de trois salariés en CDI dans une entreprise qui emploie de manière habituelle des salariés intérimaires. Après trois jours de grève, les salariés de la CORSOVIA, une autre filiale de la société COLAS sont aussi entrés en conflit et ont bloqué l'entreprise.

Sous l'égide du secrétariat général de la Préfecture et de la Direction Départementale du Travail, une réunion de négociation était organisée le mardi 2 octobre 2012 à 16h00 afin, de trouver une issue au conflit.

Cette réunion s'est transformée en un véritable guet-apens !

En effet, une quarantaine d'hommes de main armés jusqu'aux dents (barres de fer, manches de pioche, armes de première catégorie...) ont débarqué, détruit le piquet de grève et frappé les salariés. Désigné par l'employeur, le délégué syndical CGT a été roué de coups et une autre militante a écopé de 7 jours d'interruption temporaire de travail. Des menaces de mort ont été proférées à l'encontre des responsables CGT du département.

Seule l'intervention de la gendarmerie appuyée par le GIGN a permis de stopper ce déchainement de violence.

La CGT condamne fermement cette agression. Elle demande aux Pouvoirs Publics et particulièrement au Ministre de l'Intérieur de donner les instructions nécessaires pour qu'une enquête judiciaire soit diligentée immédiatement afin de retrouver les coupables.

Elle tient à assurer tout son soutien à l'union départementale CGT de Corse du Sud, à ses militants et aux salariés profondément choqués ainsi qu'à leur famille.

Elle veillera à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Montreuil, le 4 octobre 2012

---